

12 juillet 2023

(23-4707)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**PROPOSITION DE RECOMMANDATION DU CONSEIL DE L'UE RELATIVE AU
RENFORCEMENT DES ACTIONS DE L'UNION VISANT À LUTTER CONTRE
LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS DANS LE CADRE
D'UNE APPROCHE "UNE SEULE SANTÉ"**

COMMUNICATION DE L'UNION EUROPÉENNE

La communication ci-après, reçue le 12 juillet 2023, est distribuée à la demande de la délégation de l'Union européenne.

1. Le 13 juin 2023, le Conseil de l'Union européenne a adopté une recommandation relative au renforcement des actions de l'Union visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens (RAM) dans le cadre d'une approche "Une seule santé". Ce document du Conseil prolonge et complète le plan d'action de l'UE fondé sur le principe "Une seule santé" pour combattre la RAM (2017)¹ en adressant des recommandations à la Commission européenne et aux États membres afin de maximiser les synergies et de parvenir à une réaction forte et efficace contre la RAM dans l'ensemble de l'UE.
2. La recommandation s'appuie sur une approche "Une seule santé" en matière de RAM sur la base du fait que la santé humaine, la santé animale et l'environnement sont intrinsèquement liés et que la RAM ne peut être combattue qu'au moyen d'efforts conjoints déployés dans ces trois secteurs.
3. L'un des principaux objectifs de cette recommandation est d'encourager un usage prudent des antimicrobiens, par exemple des antibiotiques en médecine humaine et animale, au moyen d'une panoplie de mesures volontaires, dans le but de réduire le risque que les micro-organismes deviennent résistants aux interventions médicales. Ainsi, des cibles concrètes sont recommandées en vue de réduire l'usage des antimicrobiens d'ici à 2030, notamment une baisse de 20% de la consommation humaine totale d'antibiotiques, qui s'ajoute à la réduction de 50% des ventes globales dans l'UE d'antimicrobiens destinés à des animaux d'élevage et à l'aquaculture déjà établie dans la Stratégie "De la ferme à la table".²
4. En outre, la recommandation vise à donner un coup d'accélérateur aux plans d'action nationaux fondés sur le principe "Une seule santé" pour combattre la RAM, à renforcer la prévention des infections et la lutte contre celles-ci, à encourager la recherche et l'innovation, à stimuler l'innovation et l'accès aux autres contre-mesures médicales en matière de RAM, à accroître la surveillance et la veille en matière de RAM et de consommation d'antimicrobiens et à améliorer la sensibilisation du public, l'éducation ainsi que la formation des professionnels.
5. Pour renforcer la coopération mondiale, la recommandation plaide pour que la RAM devienne une grande priorité politique dans les organisations internationales et dans des cadres mondiaux tels que le G-7, le G-20, le Groupe de travail transatlantique sur la résistance aux antimicrobiens et l'Accord mondial sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies de l'Organisation mondiale de la santé.

¹ https://health.ec.europa.eu/system/files/2020-01/amr_2017_action-plan_0.pdf.

² [EUR-Lex - 52020DC0381 - FR - EUR-Lex \(europa.eu\)](https://eur-lex.europa.eu/lexuris/ui/entry.do?entryId=52020DC0381).

6. Pour en savoir plus:

- a. https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_3187.
-